

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le dix du mois d'avril, à 20H00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du 04 avril 2025, sous la Présidence de M. SABY François Régis, Maire.

**Présents** : SABY François-Régis, Maire ; Marie Laure JAMES 1ère adjointe, Lucien MOUNIER, 2<sup>ème</sup> adjoint ; Céline MASSARDIER, 3<sup>ème</sup> adjointe, Jean Paul BARRALON, 4<sup>ème</sup> adjoint  
André SAGNOL, Marie-Jo MONTEIL, Sonia SOUVIGNET, Sophie VALLA, Franck BARALON, Chantal SMAJDOR

**Pouvoirs déposés en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : Brice AULAGNON, Denis BARALON, Jean Paul GIBERT

**Absents excusés** : Anne-Marie CHOMARAT

## **APPEL DES PRESENTS**

M. le Maire fait procéder à l'appel des Conseillers municipaux présents lors de cette séance du Conseil et constate que le quorum est atteint.

## **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L 2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, BARALON Franck est désigné secrétaire pour toute la durée de la séance.

1 : Approbation procès-verbal

M. le Maire indique qu'il convient pour le Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du dernier Conseil qui a été transmis à tous les Conseillers municipaux ou d'indiquer les éventuelles modifications à y apporter.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 13 février 2025 (décision unanime).

2 : Délibération approuvant la fongibilité des crédits

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de déposer des dossiers de subventions pour l'installation d'une tyrolienne et jeux d'enfants

### **Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise :

M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

**Vote : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstentions : 0**

Commentaire : Néant

3 : Approbation Compte financier unique 2024 – budget communal

Considérant les éléments susvisés :

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 728 694,60	1 247 695,00	2 976 389,60
	Recettes réalisées (1)	B	1 310 389,13	1 312 485,93	2 622 875,06
	Restes à réaliser	C	107 022,00	0,00	107 022,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 886 064,44	1 303 905,51	3 189 969,95
	Dépenses réalisées (1)	E	1 019 368,25	1 260 401,15	2 279 769,40
	Restes à réaliser	F	492 505,85	0,00	492 505,85
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	291 020,88	52 084,78	343 105,66
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	157 369,84	56 210,51	213 580,35
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	448 390,72	108 295,29	556 686,01
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-385 483,85	0,00	-385 483,85
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	62 906,87	108 295,29	171 202,16

### Délibération :

Le conseil municipal approuve le CFU 2024 du budget communal

**Vote : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstentions : 0**

Commentaire : Néant

4 : Approbation du compte financier unique 2024 – Budget eau

Considérant les éléments susvisés :

MONTFAUCON - EAU MONTFAUCON - CFU - 2024

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	39 807,98	173 190,00	212 997,98
	Recettes réalisées (1)	B	28 403,85	165 267,55	193 671,40
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	37 827,13	221 082,13	258 909,26
	Dépenses réalisées (1)	E	26 927,45	197 880,61	224 808,06
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	1 476,40	-32 613,06	-31 136,66
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-1 980,85	47 892,13	45 911,28
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-504,45	15 279,07	14 774,62
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-504,45	15 279,07	14 774,62

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

### Délibération :

Le conseil municipal approuve le CFU 2024 budget eau

**Vote : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstentions : 0**

Commentaire : Néant

5 : Approbation du compte financier unique 2024 – Budget assainissement

Considérant les éléments susvisés :

MONTFAUCON - ASSAINISSEMENT MONTFAUCON - CFU - 2024

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	230 815,06	186 777,06	417 592,12
	Recettes réalisées (1)	B	62 741,40	104 545,29	167 286,69
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	229 121,84	154 792,00	383 913,84
	Dépenses réalisées (1)	E	64 952,70	88 004,67	152 957,37
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-2 211,30	16 540,62	14 329,32
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-1 693,22	-31 985,06	-33 678,28
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-3 904,52	-15 444,44	-19 348,96
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-3 904,52	-15 444,44	-19 348,96

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

### Délibération :

Le conseil municipal approuve le CFU 2024 budget assainissement

**Vote : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstentions : 0**

Commentaire : Néant

### 6 : Approbation du compte financier unique 2024 – Budget lotissement les fourches

Considérant les éléments susvisés :

MONTFAUCON - Lot. des Fourches - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES		I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	108 243,36	55 629,24	163 872,60
	Recettes réalisées (1)	B	52 619,24	111 479,13	164 098,37
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	55 624,24	55 629,24	111 253,48
	Dépenses réalisées (1)	E	54 615,78	54 615,78	109 231,56
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-1 996,54	56 863,35	54 866,81
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-52 619,12	0,00	-52 619,12
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-54 615,66	56 863,35	2 247,69
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-54 615,66	56 863,35	2 247,69

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

### Délibération :

Le conseil municipal approuve le CFU 2024 budget lotissement les fourches

**Vote : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstentions : 0**

Commentaire : Néant

### 7 : Approbation du compte financier unique 2024 – Budget nouveau lotissement

Considérant les éléments susvisés :

MONTFAUCON - NOUVEAU LOTISSEMENT - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES		I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	257 135,68	230 384,34	487 520,02
	Recettes réalisées (1)	B	213 335,34	228 710,03	442 045,37
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	243 800,34	230 387,34	474 187,68
	Dépenses réalisées (1)	E	218 978,96	228 710,03	447 688,99
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-5 643,62	0,00	-5 643,62
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-13 335,34	3,00	-13 332,34
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-18 978,96	3,00	-18 975,96
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-18 978,96	3,00	-18 975,96

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

### Délibération :

Le conseil municipal approuve le CFU 2024 budget nouveau lotissement

**Vote : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstentions : 0**

Commentaire : Néant

8 : Affectation résultat 2024 – Budget communal

Considérant les éléments susvisés :

	FONCTIONNEMENT	
LIBELLE	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		56 210,51 €
Opérations de l'exercice	1 260 401,15 €	1 312 485,93 €
Totaux	1 260 401,15 €	1 368 696,44 €
Résultat cumule		108 295,29 €

	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		157 369,84 €
Opérations de l'exercice	1 019 368,25 €	1 310 389,13 €
Totaux	1 019 368,25 €	1 467 758,97 €
Résultat cumule		448 390,72 €
Besoin de financement		
RAR 2024	492 505,85 €	107 022,00 €
Excédent de financement au titre des RAR		
Excédent de financement global		62 906,87 €

2. Considérant l'excédent de fonctionnement :

108 295,29 € au compte 002 Excédent de fonctionnement

448 390,72€ au compte 001 Excédent d'investissement reportés

Suite au transfert de compétence eau et assainissement, après intégration de ces résultats :

108 295,29 € au compte 002 Excédent de fonctionnement

443 981,75 € au compte 001 Excédent d'investissement reportés

3. Considérant l'excédent de fonctionnement, décide :

D'inscrire :	50 000 € au 002 en excédent de fonctionnement	58 129,92 € au 1068 en affectation de résultat
D'inscrire :	443 981,75 € Au compte 001 en excédent d'investissement reporté	

**Délibération :**

Le conseil municipal approuve l'affectation du budget communal

**Vote : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstentions : 0**

Commentaire : Néant

9 : Affectation résultat 2024 – Budget lotissement les fourches

Considérant les éléments susvisés :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	56 863,35
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
<b>C. Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	56 863,35
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-54 615,66
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	54 615,66
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	56 863,35
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	56 863,35
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

**Délibération :**

Le conseil municipal approuve l'affectation du résultat budget lotissement les fourches

**Vote : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstentions : 0**

Commentaire : Néant

10 : Affectation résultat 2024 – Budget nouveau lotissement

Considérant les éléments susvisés :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	3,00
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A. + B. (hors restes à réaliser)</b> <b>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	<b>3,00</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-18 978,96
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>18 978,96</b>
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	<b>3,00</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>0,00</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>3,00</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

#### Délibération :

Le conseil municipal approuve l'affectation du résultat budget nouveau lotissement

**Vote : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstentions : 0**

Commentaire : Néant

11 : Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 11 avril 2024, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts 2024 à :

- taxe d'habitation résidences secondaires et logements vacants : 19.28%
- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 42.29% ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 68.41 %

#### Délibération :

Le conseil municipal décide :

TH résidences secondaires et logements vacants :	19.28 %
TFB :	42.29%
TFPNB :	68.41%

**Vote : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstentions : 0**

Commentaire : Néant

12 : Approbation du budget primitif budget communal 2025

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 24 mars 2025, comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 484 910,00 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 3 560 093.29 €

### **Délibération :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 484 910,00 €
- Section d'investissement : 3 560 093.29 €

**Vote : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstentions : 0**

Commentaire : Néant

13 : Approbation du budget primitif budget lotissement les fourches 2025

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 24 mars 2025, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 146 873,35 €

Dépenses et recettes d'investissement : 144 615,66 €

### **Délibération :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 146 873,35 €

Dépenses et recettes d'investissement : 144 615,66 €

**Vote : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstentions : 0**

Commentaire : Néant

14 : Approbation du budget primitif budget nouveau lotissement 2025

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 24 mars 2025, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 215 191,96 €

Dépenses et recettes d'investissement : 198 978.96 €

### **Délibération :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 215 191,96 €

Dépenses et recettes d'investissement : 198 978.96 €

**Vote : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstentions : 0**

Commentaire : Néant

15 : Demande de subvention pour l'éclairage du gymnase

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de déposer un dossier de subvention à la région pour l'éclairage du gymnase.

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- . **De solliciter** l'attribution d'une subvention auprès de la région
- . **D'adopter** le plan de financement suivant :
  - Subvention Région : 10 024 € HT
  - Fonds propres : 15 036 € HT
- . **D'entreprendre** le programme de la réalisation de l'éclairage du gymnase pour un total de 25 060 € HT.
- . **D'inscrire** les crédits suffisants au budget communal 2025.

**Vote : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstentions : 0**

Commentaire : Néant

16 : Subvention exceptionnelle association Décorons Montfaucon
--

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de l'association décorons Montfaucon pour l'attribution d'une subvention pour leur permettre de lancer l'association.

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle à la l'association Décorons Montfaucon d'un montant de 932.50 €

**Vote : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstentions : 0**

Commentaire : Néant

17 : Occupation du terrain synthétique par le FC Dunières
---

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal avoir reçu une demande de FC Dunières pour pouvoir s'entraîner sur le terrain synthétique de Montfaucon. Une contrepartie financière sera demandée à hauteur de 20€ par séances afin de couvrir les frais d'électricité et d'eau. A cette effet une convention sera signée.

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'accorder à cette association l'occupation du terrain synthétique pour 20 € par séance
- Cette redevance sera réclamée chaque semestre suivant le planning d'occupation qui sera remis par l'association

**Vote : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstentions : 0**

Commentaire : Néant

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que M. BOUCHET Jérôme demande en location un local à l'espace Plurimed pour une durée de 1 an à compter du 1er mai 2025.

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de bail commercial dans les conditions suivantes :

- Durée : 1 an
- Date d'effet : 1er mai 2025
- Montant du loyer : 160 €.

**Vote : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstentions : 0**

Commentaire : Néant

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite au dépôt de la DETR le projet a été repensé, il sera phasé.

1<sup>ère</sup> phase : réhabilitation de l'école et de la cantine

2<sup>ème</sup> phase : réhabilitation du théâtre

3<sup>ème</sup> phase : renaturation de la cour de l'école

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du projet qu'il souhaite inscrire à la DETR la 1<sup>ère</sup> phase :

- Programme de la réhabilitation de l'école publique de Montfaucon-en-Velay pour un montant de 1 788 600 € HT de travaux.
- Maitrise d'œuvre : 169 917 € HT
- Montant étude, diagnostics : 25 081.50 € HT

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

. **De solliciter** l'attribution d'une subvention au titre de la DETR 2025

. **D'adopter** le plan de financement suivant :

- Subvention DETR : 460 000 € HT
- Conseil Régional : 300 000 € HT
- CAP43 du Département : 60 000 € HT
- Fonds propres : 968 600 € HT

. **D'entreprendre** le programme réhabilitation de l'école publique de Montfaucon-en-Velay pour un total de 1 983 598,50 € HT.

. **D'inscrire** les crédits suffisants au budget communal 2025.

**Vote : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstentions : 0**

Commentaire : Néant

20 : Convention OGEC

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, suite au contrat d'association conclu entre l'Etat et l'école privée St Joseph le 22 octobre 2001, il y a lieu de fixer pour l'année 2025, le montant de la participation communale par élève domicilié dans la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2024 soit 75 élèves dont 22 élèves extérieurs commune.

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

FIXE à 1000 € par élève la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école Saint Joseph pour l'année 2024 tous les enfants confondus.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'OGEC et la Directrice de l'école pour définir les conditions de versement et les obligations de chacune des parties.

**Vote : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstentions : 0**

Commentaire : Néant

Questions diverses

**La séance est levée à 22h15.**

**Le secrétaire de séance**

**Le Maire**

**François Régis SABY**